Ministère des Communications

Rapport annuel 1984-1985

Québec

Le contenu de cette publication a été rédigé par la direction des communications du ministère des Communications

Cette édition a été produite par la Direction générale des publications gouvernementales

Dépôt légal — 2e trimestre 1985
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN 2-551-09264-7
ISSN 0707-915X

© Gouvernement du Québec

Monsieur Richard Guay
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Gouvernement
Québec

Monsieur le Président,

Conformément à la Loi (L.R.Q., c. M-24, a. 14), je suis heureux de vous transmettre le rapport annuel du ministère des Communications pour l'année financière qui a pris fin le 31 mars 1985.

Ce rapport rend compte de l'ensemble des activités du Ministère et contient de nombreux renseignements d'intérêt public.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre des Communications,

Jean-François Bertrand

Québec, juin 1985

Table des matières

1969-1984: Quinze années de communications gouvernementales 7

— Le triple mandat du ministère des Communications 7

— La structuration du Ministère 7

Faits saillants de 1984-1985 9

Premier mandat 11

— Le développement des communications 11

- Le développement des réseaux et des médias 11
- Le développement des industries de communication 12
- Les relations intergouvernementales 12

Deuxième mandat 15

— L'information aux citoyens 15

Troisième mandat 19

— Les services à l'appareil gouvernemental 19

- Le support à la production de l'information 19
- Le support à la transmission de l'information 19
- Le support à la gestion de l'information 22

L'administration du Ministère 23

Annexes: 25

— Organigramme 16

— Le ministère des Communications 25

— Programme 1:

Gestion interne et soutien 27

—Programme 2:

Information et publications gouvernementales 28

— Programme 3:

Bureau central de l'informatique 29

— Programme 4:

Télécommunications gouvernementales 30

— Programme 5:

Politiques et développement des communications 31

— Les programmes 6, 7 et 8 concernent la Régie des services publics, la Commission d'accès à l'information et la Société de radio-télévision du Québec et font l'objet de rapports distincts.

1969-1984: Quinze années de communications gouvernementales

Le 12 décembre 1969 est sanctionnée la Loi du ministère des Communications (1969, c. 65). Au moment de son entrée en vigueur le 18 décembre, le Québec devient la première province du Canada à se doter d'un tel ministère.

Le triple mandat du ministère des Communications

La Loi du ministère des Communications confie comme première obligation au ministre titulaire la responsabilité de l'élaboration et de l'application d'une politique de communications pour le Québec.

Un document de travail décrivant la situation qui prévalait dans le secteur des communications, au moment de sa création, et élaborant une série de mesures qui constituent la base de cette politique, est soumis au Conseil des ministres dix-huit mois plus tard.

Ce document propose les trois objectifs suivants:

Quant aux citoyens: le droit inaliénable pour tous les citoyens du Québec à la communication selon leurs besoins culturels, sociaux, économiques et politiques;

Quant à l'État: l'obligation de pourvoir directement ou indirectement le Gouvernement et ses organismes d'un système moderne de communications, leur permettant d'assumer pleinement leurs responsabilités envers la population du Québec;

Quant à la collectivité: la promotion et le maintien d'un système québécois de communications, intégré aux systèmes extra-territoriaux, qui contribue à l'épanouissement de tous et à la réalisation des objectifs du Québec.

Au cours des ans, le secteur des communications a pris un essor considérable. Il a influencé de façon indiscutable l'identité culturelle et le développement économique du Québec.

Sans négliger les services aux citoyens et à l'appareil gouvernemental, le Ministère intensifie de plus en plus son action auprès d'une clientèle particulière : les industries de communication.

Ce nouvel intérêt résulte directement de l'analyse de l'état des communications faite pendant l'Année mondiale des communications (1983) et en particulier lors du Sommet socio-économique sur les communications tenu en octobre 1983. À cette occasion, des intervenants de tous les secteurs des communications, tant publics que privés, en sont arrivé à quelque 70 consensus. Depuis lors, le Ministère a pris de nombreuses mesures afin de réaliser ces consensus qui visaient en particulier les industries de communication.

C'est ainsi que les trois objectifs de base énoncés en 1971 se sont modifiés pour tenir compte de l'évolution des besoins de ses clientèles. En 1984-1985, le triple mandat du ministère des Communications consiste :

— à favoriser l'accès de la population à l'information gouvernementale;

— à fournir les services conseils et les services techniques nécessaires aux ministères et organismes gouvernementaux, notamment en matière de télécommunication, de publicité, d'édition, d'informatique, de courrier et messagerie, d'entretien de machines de bureau, etc.;

— à promouvoir et à coordonner l'établissement et le développement des réseaux publics et privés de communications et à favoriser le développement des industries de communication sur le territoire québécois.

La structuration du Ministère

Dès le départ, l'élaboration et surtout l'application d'une politique des communications supposait le regroupement sous une même autorité des divers organismes gouvernementaux exerçant une fonction de communication. En effet l'éparpillement des centres de responsabilités de ce secteur d'activités est vite apparu comme une des causes principales de l'absence d'une politique cohérente.

Dans cette optique, le ministre des Communications s'est vu confié la responsabilité de plusieurs organismes et services déjà existants. C'est ainsi que la Régie des services publics, l'Office de radiotélédiffusion du Québec — devenu depuis la Société de radio-télévision du Québec — l'Office d'information et de publicité (OIP), le service téléphonique du ministère des Travaux publics, le service des télécommunications du ministère de la Voirie, l'Éditeur officiel du Québec ainsi que les services de la traduction et de la polycopie sont transférés sous l'autorité du ministre des Communications dès la première année d'opération du nouveau ministère.

D'autres services viennent s'y greffer au fil des ans. Notons en particulier les services qui suivent.

Dès 1971, la responsabilité des bibliothèques administratives des édifices « G » et « H » relèvera du Ministère. L'Office d'information et de publicité devient Communication-Québec : le réseau qui comptait 6 bureaux régionaux à l'origine atteint, en 1985, 30 bureaux et comptoirs d'accueil. L'Éditeur officiel crée, en 1973, son réseau de librairies : la première est ouverte au rez-de-chaussée de l'Édifice « G ».

En 1976, le Ministère met sur pied le Bureau central de l'informatique (BCI) qui verra à planifier, à coordonner et à rationaliser le développement de l'informatique au gouvernement du Québec.

En 1984, à la suite de la dissolution du ministère des Travaux publics et de l'Approvisionnement, les 180 employés du Service du courrier et des messageries et du Service de la réparation des machines de bureau passent au ministère des Communications.

Faits saillants de 1984-1985

Le Sommet socio-économique sur les communications tenu en octobre 1983 a marqué une étape importante pour le ministère des Communications. Soucieux de favoriser le développement des industries québécoises de communication, le Ministère a voulu créer de nouveaux réflexes. Il a adopté une attitude créatrice et s'est montré attentif à l'égard des initiatives et des actions qui peuvent favoriser le développement harmonieux d'industries vigoureuses et à la fine pointe de la technologie, susceptibles d'occuper une part importante du marché intérieur québécois et de percer sur la scène internationale.

Dans cette optique, le Ministère a consacré beaucoup d'efforts en 1984-1985 au suivi des 69 consensus adoptés par les participants au Sommet sur les communications.

Le Ministère a notamment mis sur pied le Forum permanent des communications, qui réunit 29 intervenants du monde des communications. Ce groupe a comme mandat de conseiller le ministre et de lui proposer des politiques et des projets qui favoriseront le développement des communications au Québec.

Le Ministère a ajouté à la gamme de programmes d'aide qu'il offrait déjà à divers secteurs deux nouveaux programmes destinés cette fois aux entreprises de communication. Le Programme d'aide à l'informatisation des entreprises de communication dispose d'un budget de 500 000 $ et le Programme d'aide à la recherche appliquée en communication est doté d'une enveloppe de 2 000 000 $. Le nombre de projets soumis et subventionnés dès cette première année d'opération ne laisse aucun doute sur la pertinence et le bien-fondé de ces deux nouveaux programmes.

Pour consolider les liens entre les divers partenaires du monde des communications et le Ministère et pour faciliter l'échange d'informations dans ce domaine en constante ébullition, le Ministère a créé le *Bulletin des communications*. Il a aussi, pour une deuxième année, remis les Prix des communications.

Le ministère des Communications a lancé, en 1984, le projet du Marché international du logiciel de Montréal (MIM). La première édition du MIM, qui s'est tenue en juin 1985, a constitué un endroit privilégié pour introduire les entreprises québécoises du logiciel sur la scène internationale.

Parmi les autres faits importants de 1984-1985, soulignons la signature d'une entente auxiliaire Canada-Québec de développement économique et régional (E.D.E.R.) dans le but de promouvoir le développement des entreprises de communications au Québec. Le Ministère a également déposé auprès du C.R.T.C. un rapport faisant état de sa position relativement à la concurrence en matière de téléphonie. Il a favorisé la création d'un consortium pour l'exportation de produits audiovisuels. Il a coordonné l'implantation de nombreux projets bureautiques au sein de l'appareil gouvernemental, notamment celui de Communication-Québec qui engage un budget global, sur trois ans, de quelque 3 000 000 $ et nécessite la conception d'équipement et de logiciels particuliers pour répondre aux besoins spécifiques du réseau de Communication-Québec.

L'année 1984-1985 a aussi été marquée par l'implantation du Service téléphonique intégré du Gouvernement (S.T.I.G.) le 15 décembre 1984. Le système Centrex III qui dessert maintenant les fonctionnaires de Québec et Montréal leur donne accès à trois fonctions de base (transfert d'appel, consultation et conférence à trois) et permet, grâce à l'acheminement automatique des appels interurbains, un accès plus rapide et moins coûteux à n'importe quel endroit au Canada.

Le Ministère a enfin consacré beaucoup d'efforts à l'implantation de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels. Il a préparé, à l'intention des responsables de la Loi dans les 3 600 organismes assujettis à la Loi, toute une gamme d'ouvrages, en particulier un *Guide administratif abrégé* et un *Guide administratif général*, le *Répertoire des responsables 1984-1985*, des formulaires de demande d'accès et de demande de rectification. Divers dépliants et brochures ont également été réalisés afin d'informer tant les responsables que le public en général des droits et obligations que cette Loi leur donne.

Premier mandat

Le développement des communications

Le ministère des Communications a pour mandat d'assurer le développement des réseaux et des médias de communication sur le territoire québécois et de favoriser le développement des entreprises québécoises de communication. Ce mandat l'amène à identifier les besoins et les intérêts des Québécois en matière de communication, à fixer des objectifs de développement, à élaborer des politiques pour atteindre ces objectifs et à mettre sur pied un certain nombre de programmes et d'activités.

Le Ministère considère les communications comme un outil essentiel au développement culturel des Québécois. Les Québécois, en effet, forment une société originale, en grande majorité francophone, dans un contexte nord-américain anglophone. Cette situation ne peut laisser indifférent un gouvernement conscient de l'influence des communications sur les habitudes, le comportement et les institutions, bref sur l'identité culturelle. Dans l'optique du Ministère, il est impérieux, pour les Québécois, d'utiliser les communications pour le développement et le rayonnement de leur culture, et d'élargir leurs horizons au-delà des limites du continent nord-américain, en particulier du côté de la francophonie.

Le Ministère considère aussi les communications comme un outil essentiel au développement économique du Québec. L'économie québécoise, en effet, doit tirer profit du développement de la technologie des communications, car il s'agit d'une technologie de pointe dont les progrès rapides ouvrent des perspectives inouïes tant à l'industrie de production de biens qu'à celle de prestation de services.

Enfin, la dispersion de la population québécoise sur un immense territoire oblige le Ministère à considérer aussi les communications comme un moyen de réduire les distances, afin de permettre à tous les Québécois de se rejoindre plus facilement et plus rapidement, et de participer ensemble au développement du Québec.

C'est dans ce contexte que le Ministère s'emploie à accroître l'efficacité des réseaux et des médias de communication sur son territoire, à favoriser le développement d'une industrie québécoise de pointe en communication et à promouvoir les intérêts du Québec sur le plan intergouvernemental.

Le développement des réseaux et des médias

Le Ministère est intervenu auprès du gouvernement fédéral dans le processus d'élaboration d'une politique en matière de radio-mobile cellulaire et du projet de satellite pour communications mobiles (M-SAT).

De même il a défendu les intérêts et les besoins des Québécois devant les organismes de réglementation des entreprises de télécommunication : la Régie des services publics, de juridiction québécoise, et le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (C.R.T.C.), de juridiction fédérale.

Il a suivi les audiences de ces organismes de très près, en particulier celles qui ont porté sur la concurrence intercirconscription et les questions connexes. Le Ministère a également poursuivi les études concernant la tarification des services téléphoniques, l'avènement de la concurrence au niveau des équipements et de l'interurbain, la remise en question du principe de l'interfinancement et de la notion de service public tels qu'ils étaient véhiculés jusqu'à présent. Des études plus poussées et une présence accrue sur la scène internationale (coopération avec la France) ont été poursuivies dans le domaine des satellites.

Par ailleurs, des travaux et recherches ont été entrepris relativement à divers secteurs de communication, notamment la vidéocassette, la publicité, l'exportation de produits télévisuels, les canaux spécialisés et la télévision francophone. Le Ministère a également participé avec Radio-Québec aux travaux d'un comité technique visant à préciser les nouvelles orientations de Radio-Québec.

En plus d'intervenir auprès des organismes régulateurs et de faire diverses études et recherches, le Ministère favorise le développement des réseaux et des médias en accordant à certains types d'organismes une aide financière ou technique. Le Ministère gère trois programmes d'aide à l'intention des médias.

Le programme d'aide aux médias communautaires (P.A.M.E.C.) s'adresse aux organismes communautaires de radio, de télévision et de presse écrite, ainsi qu'à leurs structures de coordination et de service. Cette année, le Ministère a accordé une aide financière de 1 333 000 $ à une vingtaine de stations radiophoniques, 755 000 $ à quelque 20

groupes de télévision et 259 000 $ à environ 40 journaux et revues, soit une somme totale de près de 2 350 000 $.

Le programme d'aide au développement des communications en milieu autochtone s'adresse aux sociétés et aux associations qui poursuivent des objectifs de développement des moyens de communication en milieu autochtone. Les requérants doivent être des organismes sans but lucratif, administrés par des autochtones et représentatifs de leur milieu. Dans le cadre de ce programme, le Ministère a accordé une aide financière de 280 000 $. Les principaux secteurs subventionnés furent les radios et journaux communautaires, ainsi que les radios de piste.

Le programme d'aide aux organismes de représentation des usagers des moyens de communication veut permettre à ces derniers de faire connaître leurs besoins, de faire valoir leurs intérêts et de défendre leurs droits. Le Ministère a consacré 120 000 $ à l'établissement et au maintien, par région, de tels organismes de représentation.

Le développement des industries de communication

L'année 1984-1985 a été marquée par les suites à donner aux consensus exprimés lors de la Conférence socio-économique sur les communications tenue en 1983. Le Ministère a concentré son action, en particulier, sur le développement des industries de communication.

Deux programmes d'aide ont été créés pour répondre aux besoins exprimés par les entreprises de communication. Le Programme d'aide à l'informatisation des entreprises de communication est doté d'un budget annuel de 500 000 $. Le Ministère a accordé une subvention à 26 des 36 projets présentés. À la fin de l'année financière 1984-1985, le Ministère avait déjà reçu plus de 60 demandes de subvention pour l'année qui vient. C'est dire que le budget de 500 000 $ attribué à ce programme ne permet pas de répondre à tous les besoins exprimés.

Le Programme d'aide à la recherche appliquée en communication dispose quant à lui d'un budget de 2 000 000 $. Les projets de recherches doivent viser la création ou l'amélioration d'un lien ou d'un service à des fins commerciales. Trente-six demandes ont été analysées en 1984-1985. Les vingt-cinq projets retenus se partageront plus de 3 500 000 $ sur trois ans, dont 1 760 000 $ a été versé dès 1984-1985. Les projets retenus généreront la création de quelque 300 emplois.

Toujours dans le but de favoriser le développement des entreprises de communication, le Ministère a réalisé en 1984-1985 un répertoire des programmes d'aide gouvernementaux dont peuvent se prévaloir les entreprises de ce type.

Diverses autres mesures ont été mises de l'avant par le Ministère au cours de l'année. Il a créé le Forum permanent des communications, qui regroupe 29 représentants des divers secteurs des communications. Le Forum a pour mandat de conseiller le ministre des Communications sur les politiques à développer et de proposer des projets et autres actions concrètes.

Un nouvel organe d'information, *Le Bulletin des communications*, a vu le jour. Publié tous les deux mois, le *Bulletin* vise à consolider les relations entre le ministère des Communications et tous les intervenants de ce secteur important en favorisant l'échange d'informations sur les actions menées de part et d'autre.

Le secteur du logiciel a attiré tout particulièrement l'attention du Ministère. Celui-ci a contribué notamment, par sa participation financière et technique, au démarrage du Marché international du logiciel de Montréal dont la première édition s'est tenue en juin 1985. Il a aussi poursuivi ses travaux pour la création d'une logithèque dont la nécessité avait été démontrée lors du Sommet socio-économique sur les communications.

Les relations intergouvernementales

Le Ministère a été très actif sur les scènes nationale et internationale en 1984-1985. Divers groupes techniques ont été créés avec le ministère fédéral des Communications dans les secteurs de la câblodistribution, de l'audiovisuel, de la publicité télévisuelle destinée aux enfants et du logiciel.

Les échanges ont permis, entre autres, la création d'un comité fédéral-provincial sur l'avenir de la télévision francophone, l'engagement financier et technique du ministère fédéral dans le Marché international du logiciel de Montréal (M.I.M.) et la conclusion d'une entente cadre de développement de 40 000 000 $ sur cinq (5) ans.

Sur la scène internationale, le Ministère a participé activement à la préparation de la première Conférence des ministres de la communication membres de la C.C.T. tenue au Caire du 3 au 8 février 1985.

Il a contribué à la formation de groupes techniques d'échange avec les organismes gouvernementaux français engagés dans le développement de la câblodistribution et de l'audiovisuel (D.G.T., T.D.F., mission T.V. câble, I.N.A.) et aussi favorisé la signature d'accords concernant le groupe Vidéotron et T.V. communication inc.

De concert avec le ministère des Relations internationales (M.R.I.) et le ministère du Commerce extérieur (M.C.E.), le Ministère a collaboré à des missions industrielles exploratoires des marchés de la câblodistribution et des nouveaux services notamment en Angleterre, en Belgique et aux États-Unis.

Enfin, il a négocié, avec les gouvernements canadien, belge, suisse et français la participation de télévisions d'expression française du Québec à la télévision par satellite TV5.

Deuxième mandat

L'information aux citoyens

Le ministère des Communications a pour mandat de faciliter aux citoyens l'accès à l'information gouvernementale. Ce mandat l'amène à développer trois missions particulières, soit l'information, le renseignement et la rétroinformation, et à établir, en conséquence, des mécanismes de communication entre l'État et les citoyens.

Afin de rapprocher toujours davantage l'administration publique des citoyens, le Ministère a publié cette année le *Guide des aînés*, destiné, comme son nom l'indique, aux personnes âgées de 55 ans et plus. Elles y trouvent de l'information sur des sujets qui les intéressent tout particulièrement. Le Ministère a aussi produit le *Guide d'accès à la justice* dont le lancement officiel aura lieu au début de l'année 1985-1986. S'ajoutent à ces guides, des livres blancs ou verts tels que le *Livre blanc sur la fiscalité des particuliers* et *Se loger au Québec* et des livres d'intérêt général comme le *Virage santélogique*.

Le Ministère a également produit en 1984-1985 quelques publications de prestige qui présentent le Québec sous divers aspects. Notons, entre autres, *Le Québec*, versions française et anglaise, *Le Musée du Québec*, *Le Grand Héritage*, Tomes 1 et 2, *La Renaissance et le Nouveau monde* ainsi qu'une coédition avec Libre Expression/Art Global: *Le Saint-Laurent*.

Pour remplir sa mission de renseignement, le Ministère s'appuie sur un réseau de bureaux connu sous le nom de Communication-Québec et chargé de faciliter les démarches des citoyens dans leurs rapports avec l'administration gouvernementale.

Grâce à ce réseau, le Ministère a répondu, cette année, à quelque 775 000 demandes de renseignements, soit une hausse de 4,4 % par rapport à 1983-1984. C'est dire à quel point Communication-Québec constitue, pour le citoyen, une porte d'entrée privilégiée pour atteindre l'administration gouvernementale et obtenir les renseignements désirés.

Communication-Québec a ouvert cette année deux nouveaux bureaux, l'un à Radisson et l'autre à Longueuil. Il a de plus installé des comptoirs dans les édifices administratifs de Hull, Rimouski et Jonquière, ce qui porte à 30 le nombre de points de service sur le territoire québécois. Près de 80 % de la population du Québec peut maintenant atteindre un bureau de Communication-Québec sans passer par l'interurbain.

Au-delà du renseignement et de l'information gouvernementale qui sont leur lot quotidien, les bureaux de Communication-Québec ont eu à mener, en 1984-1985, plusieurs dizaines d'opérations d'information, à la demande de divers ministères et organismes gouvernementaux. Ces opérations vont des tournées ministérielles de consultation jusqu'au lancement du *Guide des aînés* en passant par le programme des Jeunes volontaires. Les bureaux de Communication-Québec sont aussi sollicités par des organismes de leur milieu.

Un autre élément digne d'intérêt est la consultation régulière, un million de fois par semaine, qui est faite du bulletin d'actualités gouvernementales diffusé sur le câble (canal 14).

Certains imprimés et autres produits gouvernementaux sont commercialisés par le Ministère dans un réseau de distribution comprenant le comptoir postal, les quatre librairies de l'Éditeur officiel, les trois librairies concessionnaires, le réseau des librairies privées et quelque 2 500 points de vente pour les ouvrages de grande diffusion.

Cette année, le catalogue des publications gouvernementales comprenait plus de 3 600 titres. Les revenus totaux représentaient quelque 7 000 000 $, répartis comme suit: le comptoir postal et les revendeurs: 4 200 000 $; les librairies de l'Éditeur officiel: 1 300 000 $; la facturation des déficits et autres revenus: 1 500 000 $.

Les documents audiovisuels sont diffusés quant à eux par la cinémathèque du Ministère, située à Québec. Une deuxième cinémathèque, située à Montréal, a été fermée au cours de l'année et toutes les opérations ont été centralisées à Québec.

Ministère des Communications
Organigramme

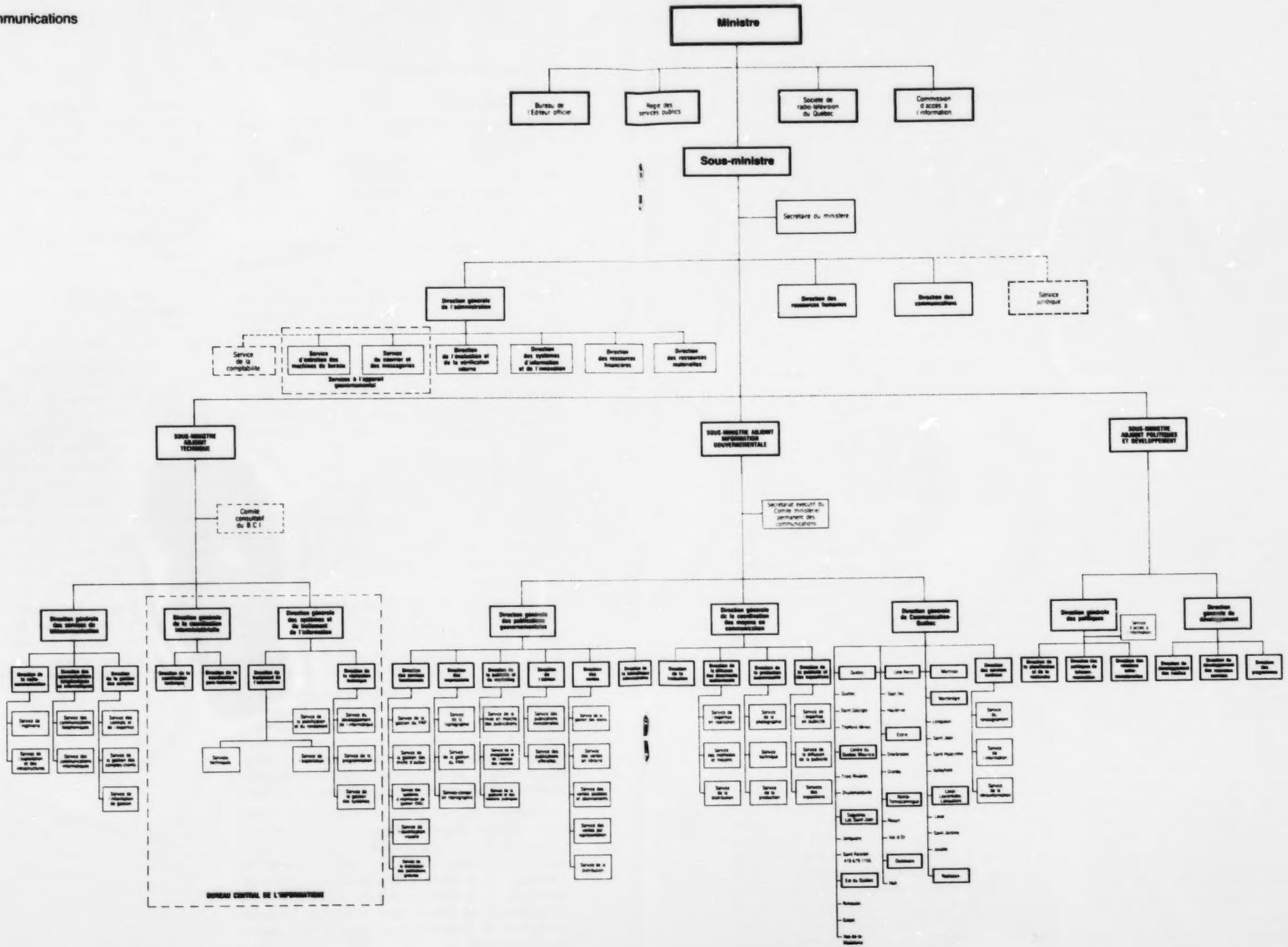

Juin 1985

Troisième mandat

Les services à l'appareil gouvernemental

Le ministère des Communications a pour mandat de fournir des services à l'administration gouvernementale, en matière de communication. Ce mandat l'amène à développer des supports à la production, à la transmission et à la gestion de l'information, selon les besoins des ministères et des organismes gouvernementaux. Et ces supports prennent la forme de conseils, d'expertise, de services techniques, de coordination, de gérance et d'études prospectives.

Le support à la production de l'information

Dans le domaine des supports à la production de l'information, le Ministère offre à ses clients gouvernementaux une foule de services qui vont de l'édition à la photographie, en passant par la traduction et la gestion publicitaire.

Afin de garantir aux citoyens une information complète et pertinente, et dans un souci de transparence et de cohésion, la concertation des efforts gouvernementaux est assurée par le Comité ministériel permanent des communications (CMPC).

Il a pour mandat de veiller à ce que les moyens retenus concordent avec ses orientations, d'en proposer d'autres au besoin, certains d'ordre interministériel. Pour assurer le soutien administratif nécessaire aux travaux du comité, le Ministère l'a doté d'un secrétariat.

En 1984-1985, le Secrétariat du CMPC a assuré la réalisation de trois campagnes de communication portant sur l'achat de produits québécois, les programmes d'emploi liés à la jeunesse et l'essor économique. Il a aussi assumé, de concert avec plusieurs ministères et organismes, la réalisation d'une campagne de communication sur les réalisations et les projets de la société québécoise en matière économique.

Le Ministère est responsable de l'édition des publications officielles du Gouvernement. Il a produit 1 140 titres de tirés-à-part de lois, de règlements et de codifications administratives. Notons, en particulier, les codifications administratives concernant les lois et règlements sur l'environnement, sur la conservation de la faune et sur l'économie de l'énergie. Il a publié quelque 6 500 pages de la partie I de la *Gazette officielle*, 6 600 pages de la partie II, version française et 4 500 pages de la partie II, version anglaise. Le Ministère a aussi géré 325 projets de publication et édité une centaine de rapports annuels gouvernementaux.

En matière de reprographie, le Ministère a poursuivi ses efforts de rationalisation. L'atelier central de Québec a fermé ses portes avec la fin de l'exercice 1984-1985 et sa production est maintenant confiée à l'entreprise privée par le biais d'une commande ouverte négociée par le Service des achats du gouvernement. Par ailleurs, le réseau des ateliers déconcentrés est passé de 21 à 23 centres et la norme de production de ces ateliers est maintenant de 50 000 impressions. L'effort de rationalisation des équipements et l'abaissement des coûts unitaires de production se sont poursuivis. Il s'est fait dans le réseau d'ateliers une production de 265 000 000 de copies au cours de l'exercice.

Le Ministère a mis en opération en 1984-1985 le fonds renouvelable de la reprographie. Tous les coûts de travaux de reprographie exécutés dans les ateliers du ministère des Communications sont maintenant défrayés par les ministères-clients.

Le Ministère répond aussi aux demandes des ministères et organismes gouvernementaux en matière de traduction. Cette année, il a traité environ 6 000 000 de mots. Vu la réduction des effectifs réalisée en 1982-1983, il a accordé, encore cette année, une plus grande importance à l'octroi de contrats de traduction à la pige.

La Bibliothèque administrative a consenti 13 461 prêts et a effectué 1 220 recherches bibliographiques. Un total de 27 957 usagers ont bénéficié des services de la Bibliothèque administrative en 1984-1985. Un sondage effectué auprès des usagers de la bibliothèque a d'ailleurs révélé un fort taux de satisfaction, soit 80 %.

La Bibliothèque administrative possède des collections spécialisées, des bibliographies et des index dans tous les domaines reliés à l'administration et est en contact avec toutes les bibliothèques gouvernementales spécialisées, en plus de pouvoir donner accès, grâce à un système de téléréférence, à une centaine de banques de données au Canada, aux États-Unis et en Europe. Le Ministère a ajouté un nouveau volet aux activités du système de téléréférence en offrant à ses usagers un service de diffusion sélective de l'information permettant au chercheur d'être informé périodiquement sur les nouveautés parues dans son domaine d'intérêt.

À l'intention des chercheurs, des bibliothécaires et des fonctionnaires, le Ministère publie régulière-

ment un bulletin d'information, des sommaires de la documentation courante et la liste hebdomadaire des publications du gouvernement du Québec.

Le Ministère gère le programme de dépôt et d'échange. Près de 200 bibliothèques sont inscrites à ce programme. En vertu du volet « échange », 19 bibliothèques situées hors du Québec reçoivent maintenant les publications gouvernementales; elles expédient en échange une sélection de leurs propres publications. Il a aussi mis sur pied un Centre d'échanges de publications pour redistribuer aux bibliothèques gouvernementales et universitaires du Québec les surplus dont veulent se départir les bibliothèques gouvernementales.

Dans le domaine de l'audiovisuel, le Ministère a continué à fournir expertise et conseils aux ministères et organismes, notamment pour les projets destinés à l'entreprise privée.

Des modifications ont été apportées au cours de l'année aux activités de diffusion des documents audiovisuels. Ces changements ont entraîné le déplacement d'une unité administrative de Montréal vers Québec.

Pour ce qui est des productions en régie, quelque 85 documents ont été produits, surtout sous la forme de vidéogrammes, pour le compte de 22 ministères et organismes. Il s'agissait principalement de documents d'information ou de vulgarisation pour fins de diffusion interne.

Le Ministère a aussi tenu neuf stages de formation pour les communicateurs gouvernementaux. Ces sessions visaient à sensibiliser les participants à l'utilisation de la télévision et à l'étude de leurs points forts en communication.

Dans le secteur de la photographie, le Ministère a exécuté près de 650 commandes touchant différentes sphères de l'activité gouvernementale. La majorité de ces travaux ont été exécutés dans le cadre d'événements à caractère national et international. Des portraits officiels de fonctionnaires ainsi que des photos pour différentes publications gouvernementales ont constitué également une part appréciable du travail.

Dans le domaine du graphisme, le Ministère a exécuté cette année plusieurs mandats spéciaux notamment la conception de panneaux de chantier et d'affichage, le graphisme rattaché à la visite du Pape, des annonces publicitaires destinées aux hebdos.

Afin d'aider ses clients à rentabiliser leur participation à des expositions, le Ministère a produit une planification complète concernant la présence des ministères et organismes à ces événements. Dans cette optique, il a assuré la coordination de leur action lors de 21 expositions.

De plus, le Ministère coordonne la diffusion de la publicité gouvernementale. Dans le cas de la publicité obligatoire, il a fait placer, dans les quotidiens et hebdomadaires, des appels d'offre, des avis de concours, des offres d'emploi et des avis publics. Pour s'assurer d'un meilleur placement publicitaire, il a fait appel aux services d'une agence spécialisée en placement dans les médias, qui lui permet d'obtenir, à bon prix, de meilleurs espaces dans les journaux et de meilleurs temps d'antenne à la radio et à la télévision. Il a aussi coordonné la diffusion des campagnes d'information et de publicité. À cet effet, il a émis 73 avis préalables. Les 73 actions de communication entreprises ou poursuivies représentent un montant total de 14 961 890 $ versé en placement-médias.

Par ailleurs, le Ministère, grâce à son programme d'animation ANIMA « G », a organisé 18 expositions au 31e étage de l'Édifice « G ». La promenade du 31e étage a de plus accueilli cent mille visiteurs et 94 réceptions officielles y ont été tenues.

Le support à la transmission de l'information

Dans le domaine des supports à la transmission de l'information, le Ministère se tient à la fine pointe du progrès pour offrir à ses clients tous les services dont ils ont besoin en matière de communication, notamment en télécommunication.

L'année 1984-1985 a été marquée par l'implantation du Service téléphonique intégré du Gouvernement (S.T.I.G.), le 15 décembre 1984. Le système Centrex III dessert maintenant les fonctionnaires de Québec et de Montréal et leur permet l'accès à une quinzaine de fonctions tels le transfert d'appels, la consultation, la conférence à trois, le renvoi d'appels, la composition abrégée.

La seconde composante du S.T.I.G., le service interurbain du Gouvernement, a été élargi de façon à permettre un accès plus rapide et moins coûteux à n'importe quel endroit au Canada. Le service est devenu d'une qualité équivalente à celle de l'interurbain des compagnies de téléphone et la fonction d'acheminement au moindre coût permet de réduire considérablement les dépenses.

À la suite d'une augmentation sensible des coûts des services de téléphonistes dispensés par Bell, le Ministère a décidé de procéder à un appel d'offres public pour obtenir de tels services à Québec et à Montréal. Un nouveau contrat devrait permettre des économies annuelles de l'ordre de 300 000 $.

Dans le secteur des télécommunications informatiques, le Ministère dispense expertises et conseils tout en s'occupant des commandes et de l'implantation des services qui permettent de relier deux ordinateurs ou encore des terminaux à des ordinateurs.

Le secteur des communications informatiques a connu une croissance marquée de l'ordre de 20 % en 1984-1985. Ceci découle du rythme soutenu de croissance des développements informatiques de l'appareil gouvernemental.

L'étude d'opportunité de l'implantation d'un réseau intégré de communications informatiques s'est poursuivie. Une firme de génie-conseil a recommandé la réalisation d'un tel réseau intégré en deux phases: dans un premier temps, l'installation de multiplexeurs de type « temporel » permettra une rationalisation rapide de l'acheminement des données informatiques et, dans un deuxième temps, le mode de commutation par paquets sera retenu pour atteindre le maximum de souplesse et d'efficacité. La première phase a été approuvée par le Conseil du trésor.

L'orientation préconisant l'achat de modems (modulateurs/démodulateurs) plutôt que la location a été concrétisée par l'octroi de huit contrats à la suite d'appels d'offres publics. Cette approche permet d'économiser plus de 1 000 000 $ par année par rapport à la location, chez les compagnies de téléphone, d'appareils présentant les mêmes caractéristiques.

Le ministère des Communications, en collaboration avec Bell et quelques ministères, ont établi les bases d'une expérience pilote devant permettre la déconcentration des périphériques d'un ordinateur central en vue d'améliorer l'efficacité de l'exploitation des systèmes. Le véhicule physique retenu consiste en un réseau de fibre optique qui relie l'ordinateur à ses périphériques quelle que soit la distance entre ceux-ci.

Dans le secteur de la radiocommunication, le Ministère a poursuivi son plan de développement d'une infrastructure intégrée de radio-mobile devant accommoder tous les réseaux gouvernementaux sur le territoire du Québec et favoriser une meilleure coordination des interventions lors des mesures d'urgence.

Le Ministère a travaillé en 1984-1985 à la consolidation et à l'extension de l'infrastructure: sept nouveaux pylônes de télécommunication ont été érigés et des travaux de réfection et d'amélioration ont été effectués sur une trentaine de pylônes existants. Des investissements importants ont aussi été effectués, en particulier en ce qui touche les sources d'alimentation électrique, pour augmenter la fiabilité des réseaux.

Le Ministère a aussi dispensé des services d'expertise et de conseil dans le cadre des projets d'assistance aux radios autochtones et aux radios communautaires.

Le Ministère a lancé des projets-pilotes dans les secteurs de la cryptophonie et des terminaux véhiculaires. Il a aussi collaboré avec le Service des achats du gouvernement pour établir une certaine normalisation dans l'achat des postes mobiles et des équipements de transmission (postes répéteurs).

Dans le secteur de l'audiovisuel, le Ministère a répondu, au cours de l'année, à plus de 1 700 demandes de prises de son, amplification sonore et dépannage technique audio ou vidéo lors de sommets socio-économiques, d'audiences publiques, de tournées ou encore de conférences de presse. Il a aussi dispensé ses avis en matière d'achat, de location et de prêt en audiovisuel aux ministères et organismes qui en ont fait la demande.

Depuis le 1er avril 1984, les activités du Service du courrier et des messageries et du Service d'entretien des machines de bureau sont transférées du ministère des Travaux publics et de l'Approvisionnement au ministère des Communications.

Le Ministère a manipulé au cours de 1984-1985 quelque 39 000 000 d'unités de courrier et a remis à la Société canadienne des postes plus de 16 000 000 $ en frais d'affranchissement. Le Ministère assure également la cueillette et le traitement du courrier interministériel échangé entre les différents édifices occupés par des ministères et organismes gouvernementaux à Québec et à Montréal. Il assure aussi le transport quotidien du courrier gouvernemental entre Québec et Montréal.

En matière d'entretien de machines de bureau, le Ministère a entretenu et réparé en 1984-1985 environ 23 500 machines conventionnelles (machines à écrire, calculatrices, dictaphones, horodateurs) et appareils de bureautique (certains micro-ordinateurs, appareils de traitement de texte, etc.). Selon les indices de productivité, les délais de réparation ont été de 1,55 jour. Au cours de l'année, le Ministère a travaillé à la mise sur pied du fonds renouvelable de l'entretien des machines de bureau qui est entré en vigueur le 1er avril 1985. Ce nouveau mode de gestion permet d'offrir un service de meilleure qualité et d'augmenter les activités d'entretien des appareils de bureautique, tout en offrant un tarif concurrentiel et des délais acceptables de réponse aux demandes et aux exigences des clients.

Le support à la gestion de l'information

Dans le domaine des supports à la gestion de l'information, le Ministère a pour mandat de coordonner les activités informatiques de l'administration gouvernementale.

À cet effet, il a publié un septième rapport annuel couvrant l'activité informatique des ministères et des organismes dont le budget est voté par l'Assemblée nationale et celle de la majorité des principaux organismes du secteur parapublic (Hydro-Québec, Régie des rentes du Québec, etc.). Cet instrument de travail est essentiel à la planification du développement de l'informatique, dans la mesure où il permet de connaître l'envergure des activités et des besoins. En 1983-1984, 2 608 personnes/année et 157 000 000 $ ont été affectés aux activités informatiques du Gouvernement.

Au cours de 1984-1985, le Ministère a notamment participé aux études de démarrage de 22 projets-pilotes gouvernementaux en matière de bureautique. Treize de ces projets, dont celui touchant le réseau de Communication-Québec, sont déjà en opération et l'on a payé actuellement 534 000 $ de frais d'étude auprès d'entreprises privées.

Le Ministère a aussi favorisé la création d'un serveur québécois pour la diffusion de banques d'information documentaire gouvernementale et coordonné la réalisation des engagements du Gouvernement envers le serveur. Il a de plus négocié une entente de principe avec la firme UTLAS pour le rapatriement des banques catalographiques québécoises et leur diffusion à partir du serveur québécois.

Le Ministère opère un centre de traitement dont la puissance équivaut à 30 % de la puissance totale du parc informatique gouvernemental, alors que son budget ne représente que 11 % des dépenses informatiques gouvernementales.

Le Ministère doit également répondre à un très grand nombre de demandes de services pour la réalisation, l'entretien ou la révision de systèmes. Toutefois, les ressources affectées à ce secteur d'activités sont demeurées stables au cours des dernières années. Le Ministère a donc mis davantage l'accent sur son rôle de conseiller, ce qui permet à son personnel de s'engager à divers niveaux dans des projets de réalisation technique qui nécessitent le recours à l'entreprise privée. Ainsi, en 1984-1985, le Ministère a amorcé 13 projets qui ont généré ou généreront des revenus de l'ordre de 1 437 000 $ pour l'entreprise privée.

L'administration du Ministère

En 1984-1985, le Ministère a poursuivi ses efforts pour rationaliser l'utilisation des ressources et pour favoriser la promotion de la condition féminine.

Dans le cadre du plan d'action pour l'égalité en emploi pour les femmes, le Ministère a poursuivi son programme de relève féminine en gestion à l'intention des professionnelles et des agentes de maîtrise. Il y a apporté certaines modifications de façon à en décentraliser l'administration.

Pour permettre la progression de carrière des femmes fonctionnaires, le Ministère a également mis sur pied un programme de libération, à plein temps, pour études. Pour l'année scolaire 1984-1985, six fonctionnaires se sont prévalues de congés d'une durée moyenne de quatre mois.

Dans le cadre de la rationalisation des ressources humaines, 31 postes devaient être supprimés au 1er avril 1984. Les démarches entreprises par le Ministère pour réaffecter les employés visés par la compression ont permis de ne mettre que dix employés en disponibilité auprès de l'Office des ressources humaines.

En 1984-1985, le Ministère a procédé à l'intégration de 83 employées dans les nouvelles classes d'agent de secrétariat, à la suite de l'abolition du classement « moquette ». Il a aussi participé à l'implantation de nouvelles mesures d'aménagement du temps de travail, comme le temps partiel, le partage des postes de travail et diverses formes de congé. Près de 30 employés ont ainsi adopté le régime de travail à temps réduit au cours de l'année.

En matière de développement des ressources humaines, les efforts ont porté principalement sur les compétences reliées à la tâche. L'implantation de la bureautique a nécessité l'organisation et la tenue de sessions de sensibilisation et de formation technique pour le personnel de Communication-Québec. Les professionnels du Ministère ont participé à un séminaire sur les impacts socio-professionnels des changements technologiques.

Au cours de l'année 1984-1985, le Ministère a révisé son plan d'organisation administrative supérieure ainsi que son plan de gestion financière, qui met davantage l'accent sur la délégation des pouvoirs aux gestionnaires. Il a aussi travaillé à l'élaboration d'un système de gestion ministériel (SIG).

Le Ministère a coordonné l'implantation de plusieurs projets en bureautique, notamment le projet de bureautique à Communication-Québec et celui à l'intention des cadres et de leurs adjoints.

Pour faciliter les communications internes, le Ministère a créé au cours de l'année une lettre d'information hebdomadaire, l'*Intercomm-Express*, qui vient compléter le mensuel déjà existant l'*Intercomm*. De plus, le XVe anniversaire a été l'occasion d'organiser des journées « portes ouvertes » et de produire divers documents audiovisuels et écrits destinés à mieux faire connaître les activités du ministère des Communications auprès de ses clientèles.

Annexes

Le ministère des Communications

Le budget

Programmes	$
1. Gestion interne et soutien	28 003 000
2. Information et publications gouvernementales	28 333 100
3. Bureau central de l'informatique	21 914 200
4. Télécommunications gouvernementales	60 388 500
5. Politiques et développement des communications	9 386 900
Crédits*	**148 025 700**

Le personnel (au 31 mars 1985)

Catégories d'emploi	N
Cadres	72
Professionnels	347
Agents de maîtrise	34
Techniciens	164
Employés de bureau	589
Ouvriers	112
Effectifs autorisés	**1 318**

Les responsables (au 31 mars 1985)

Le ministre
Jean-François Bertrand

Le sous-ministre
Yvon Tremblay

Le sous-ministre adjoint aux politiques et au développement
Jacques Pigeon

Le sous-ministre adjoint à l'information gouvernementale
Jean-Claude Picard

Le sous-ministre adjoint à la technique
André Fournier

* Ces chiffres sont tirés du livre des crédits 1985-1986.

Programme 1

Gestion interne et soutien

Par ce programme, le ministère des Communications assure la gestion de ses ressources humaines, matérielles et financières.

Le budget

Éléments	$
1. Direction	1 358 600
2. Soutien administratif et technique	3 538 100
3. Courrier et messagerie gouvernementale	22 036 400
4. Entretien des machines de bureau	1 069 900
Crédits*	**28 003 000**

Le personnel (au 31 mars 1985)

Catégories d'emploi	N
Cadres	15
Professionnels	31
Agents de maîtrise	12
Techniciens	17
Employés de bureau	104
Ouvriers	92
Effectifs autorisés	**271**

* Ces chiffres sont tirés du livre des crédits 1985-1986.

Les responsables (au 31 mars 1985)

— *le directeur du cabinet du ministre*
André Paquette

— *la secrétaire du ministère*
Micheline Baril (par imtérim)

— *le directeur des communications*
André Dorval

— *le directeur du personnel*
Jean Cossette

— *le directeur de la planification, de la programmation et de l'évaluation*
Pierre Lampron

— *le directeur du service juridique*
Michel Lalande

Le directeur général de l'administration
Pierre Lefebvre

— *le directeur de la gestion financière*
Roger Hakim

— *le directeur des services auxiliaires*
André Papillon (par intérim)

— *le directeur de la vérification interne*
Vacant

— *le directeur de la comptabilité*
Yves Deschênes

— *le directeur de la gestion documentaire*
Émile Loranger

— *le directeur des services gouvernementaux*
Vacant

Programme 2

Information et publications gouvernementales

Par ce programme, le ministère des Communications assure, aux citoyens, l'accès à l'information gouvernementale et, aux ministères et aux organismes gouvernementaux, des services en matière de publication, d'information et de publicité.

Le budget

Éléments	$
1. Moyens en communication	6 510 500
2. Communication-Québec	6 215 400
3. Publications gouvernementales	3 961 500
4. Bibliothèque administrative	1 320 500
5. Reprographie gouvernementale	3 404 700
6. Secrétariat du Comité ministériel permanent des communications	265 400
7. Fonds renouvelable (placement-média)	—
8. Fonds renouvelable (reprographie)	1 500 000
9. Agence de coordination	5 155 100
Crédits*	**28 333 100**

Le personnel (au 31 mars 1985)

Catégories d'emploi	N
Cadres	29
Professionnels	144
Agents de maîtrise	14
Techniciens	67
Employés de bureau	349
Ouvriers	13
Effectifs autorisés	**616**

* Ces chiffres sont tirés du livre des crédits 1985-1986.

Les responsables (au 31 mars 1985)

Le secrétaire exécutif au CMPC
Jean-Pierre Gagnon

La directrice générale des publications gouvernementales
Louise Pagé

— *le directeur de l'édition*
Vacant

— *le directeur des impressions*
Richard Sirois

— *le directeur de la commercialisation et de la distribution*
Jean-Pierre Lemonde

— *le directeur de la Bibliothèque administrative*
Luc Dufour

Le directeur général de la coordination des moyens en communication
François C. Reny

— *le directeur de la traduction*
Maurice Desjardins

— *le directeur de la production de documents audiovisuels*
Jules Rochon (par intérim)

— *le directeur de la diffusion de documents audiovisuels*
Maurice Sabourin (par intérim)

— *le directeur de la publicité et des expositions*
Michel Lavallée

Le directeur général de Communication-Québec
Adélard Guillemette

— *le directeur du Centre de diffusion et de coordination de l'information*
Maurice Arguin

Programme 3

Bureau central de l'informatique

Par ce programme, le ministère des Communications assure la gestion des équipements informatiques gouvernementaux.

Le budget

Éléments	$
1. Coordination interministérielle	6 458 900
2. Développement et exploitation des systèmes	15 455 300
Crédits*	**21 914 200**

Le personnel (au 31 mars 1985)

Catégories d'emploi	N
Cadres	12
Professionnels	90
Agents de maîtrise	4
Techniciens	57
Employés de bureau	92
Ouvriers	3
Effectifs autorisés	**258**

Les responsables (au 31 mars 1985)

Le directeur général de la coordination interministérielle
Paul Lessard

— *le directeur de la coordination technique*
Marcel St-Pierre

— *le directeur de la coordination paratechnique*
Louis Lamothe

Le directeur général des systèmes et du traitement de l'information
Jean-Paul Gagné

— *le directeur du traitement de l'information*
Jacques Bélanger

— *le directeur de la réalisation technique*
Guy Morneau

* Ces chiffres sont tirés du livre des crédits 1985-1986.

Programme 4

Télécommunications gouvernementales

Par ce programme, le ministère des Communications assure la gestion des équipements gouvernementaux de télécommunication.

Le budget

Éléments	$
1. Services de télécommunication	55 295 600
2. Expertise et support en télécommunication	5 092 900
Crédits*	**60 388 500**

Le personnel (au 31 mars 1985)

Catégories d'emploi	N
Cadres	9
Professionnels	44
Agents de maîtrise	4
Techniciens	22
Employés de bureau	35
Ouvriers	4
Effectifs autorisés	**118**

Les responsables (au 31 mars 1985)

Le directeur général des services de télécommunication
Edmond St-Laurent

— *le directeur de la radio-communication*
Roland Grenier

— *le directeur des communications téléphoniques et informatiques*
Marcel Landry

— *le directeur de la gestion des comptes*
André Desbiens

* Ces chiffres sont tirés du livre des crédits 1985-1986.

Programme 5

Politiques et développement des communications

Par ce programme, le ministère des Communications assure la gestion de politiques et de programmes de développement des réseaux, des moyens de communication et des entreprises de communication au Québec

Le budget

Éléments	$
1. Politiques et recherches	1 489 800
2. Développement des communications	1 362 400
3. Aide financière pour les entreprises de communication	6 534 700
Crédits*	**9 386 900**

Le personnel (au 31 mars 1985)

Catégories d'emploi	N
Cadres	7
Professionnels	38
Agents de maîtrise	—
Techniciens	1
Employés de bureau	9
Ouvriers	—
Effectifs autorisés	**55**

Les responsables (au 31 mars 1985)

— *le coordonnateur des relations intergouvernementales*
André St-Laurent

— *la directrice de la recherche*
Monique Charbonneau

Le directeur général des politiques
Pierre Lampron (par intérim)

— *le directeur du développement des politiques de télécommunications*
Vacant

— *le directeur du développement des politiques des médias*
Serge Thibaudeau

— *le directeur des programmes de développement*
Gabriel Lalonde

* Ces chiffres sont tirés du livre des crédits 1985-1986.